

Contexte : De nombreux demandeurs d'emploi rencontrent des difficultés pour se déplacer et se voient contraints de renoncer à certaines offres d'emploi ou de formation.

Cette prestation vise à les accompagner pour leur permettre de développer une mobilité autonome et adaptée au projet professionnel et ainsi faciliter le retour à l'emploi.

Public visé : Les personnes inscrites à Pôle emploi qui :

- Rencontrent des difficultés dans la pratique de la mobilité
- Limitent leur zone de recherche d'emploi en raison de ces difficultés
- Souhaitent mobiliser l'aide au permis B de Pôle emploi.

L'entrée dans le parcours passe par une prescription du conseiller Pôle emploi, en accord avec le bénéficiaire.

Prérequis : Pas de prérequis car la prescription à la prestation relève de la décision du conseiller Pôle emploi, en accord avec le bénéficiaire.

Elle repose en amont sur la reconnaissance d'une mobilité limitée ou contrainte, faisant obstacle à l'insertion professionnelle du demandeur d'emploi.

Aucune auto-inscription du demandeur d'emploi n'est envisagée dans le cadre de la prestation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Les solutions d'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap sont étudiées au cas par cas.

La personne peut signaler sa situation de handicap à tout moment du processus d'intégration :

- Auprès de son conseiller Pôle emploi lors de son orientation au moment de la prise en charge
- Auprès de l'établissement à la suite du courrier (ou sms) de confirmation du premier rendez-vous.
- Auprès du conseiller référent lors du premier rendez-vous de bilan approfondi.
- À tout moment du déroulement de la formation.

Elle est recontactée par le conseiller ou le référent handicap pour mettre en place les aménagements nécessaires.

Les objectifs de la prestation :

- Identifier les freins à la mobilité des bénéficiaires lors d'un diagnostic approfondi.
- Mobiliser des solutions adaptées aux besoins de mobilité.
- Partager le diagnostic et assurer un suivi régulier avec le conseiller référent.

Déroulé : Il s'agit d'un parcours individuel et personnalisé qui se déroule sur une durée de 90 jours maximum.

Il peut être réalisé en tout ou partie en distanciel selon la situation du bénéficiaire.

Contenu : La formation s'articule autour de 3 modules :

- **Évaluation de mobilité :**
Un entretien individuel sous forme d'échange visant à déterminer les difficultés rencontrées et à définir les actions à mettre en place pour lever les freins.
- **Accompagnement mobilité :**
En complément des 2 entretiens de suivi, en fonction des besoins, le parcours pourra s'articuler autour de mises en action et situation et pourra être complété par des ateliers en collectif.
- **Entretien de fin de parcours :**
Un entretien individuel pour apprécier les effets du parcours sur les capacités du bénéficiaire en termes de mobilité.

Méthodes et moyens pédagogiques : Animation de la formation par des professionnels expérimentés :

- Un conseiller emploi mobilité référent pour la mise en place et le suivi du parcours individuel.
- Un des membres de l'équipe MobiJob pour l'animation des ateliers mobilité (qui peut être le conseiller emploi mobilité référent).

- En fonction des besoins, MobiJob pourra également faire appel à des intervenants extérieurs pour certains ateliers, sur des sujets bien spécifiques.

Méthodes et moyens utilisés :

- Toute méthode permettant la facilitation de l'apprentissage ; la méthode active est privilégiée.
- Différentes mises en situations d'évaluation et d'accompagnement.
- Mise à disposition de ressources pédagogiques variées (méthodes, techniques, outils).

Modalités d'évaluation :

En début de formation et en fin de formation,

- Un rapport de positionnement initial est rédigé par le conseiller référent à l'issue du bilan approfondi réalisé en début de parcours.
- Un rapport de positionnement final est rédigé à l'issue de la fin de la formation afin mesurer avec le bénéficiaire sa progression dans son rapport à la mobilité et l'évolution des freins repérés lors du bilan approfondi.
- Le bénéficiaire est également invité à remplir un questionnaire de satisfaction.

Indicateurs de performance : En fin d'année, deux indicateurs permettent d'évaluer la performance de cette formation :

- Le % de participants ayant adhéré à la prestation à l'issue du bilan approfondi et le % de participants ayant été au terme de la prestation.
- Le taux de satisfaction de la prestation (questionnaire de satisfaction).

Détail d'accès : La personne est informée des modalités d'accès à la formation par un mail de confirmation reprenant la date, l'heure, l'objet de la formation, l'accessibilité aux locaux, ainsi qu'un contact pour tout renseignement.



Ouverts au public, les locaux sont conformes à la réglementation en vigueur pour les établissements recevant du public de type W et L et de 3^e catégorie. Un parking facile d'accès est disponible devant le bâtiment.

Délai d'accès à la formation : Le conseiller Pôle emploi a connaissance des créneaux disponibles pour les entrées en prestation avec 1 mois d'avance.

Entrées et sorties permanentes.

Coût et financement :

Le coût de la formation est pris en charge par Pôle emploi. Dans le cadre des besoins spécifiques identifiés au cas par cas, d'autres aides peuvent être mobilisées (à validation lors du comité de pilotage MobiJob).

Enfin, dans le cas où un accompagnement supplémentaire serait à envisager en externe avec un partenaire et serait soumis à un coût à prendre en charge par le bénéficiaire, celui-ci en serait informé en amont et serait seul décisionnaire s'il souhaite ou non accepter la proposition.

Lieu de formation :

- MIFE : Place d'Europe, 90000 BELFORT
Accès PMR
- À distance

Contacts

Pour toute information complémentaire sur MobiJob se renseigner auprès de la MIFE :

MIFE-MobiJob tél. 03 84 90 40 00 ou mobijob@mife90.org